



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022**

Le mardi 5 octobre à 19h

École aux-Quatre-Vents – porte 1

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève »

**ORDRE DU JOUR**

	<b>SUJETS</b>	<b>I/C/A</b>	
1.	Ouverture de la séance		Direction
2.	Prise des présences, présentation des membres et du personnel		Direction
3.	Vérification du quorum		Direction
4.	Période réservée au public (10 minutes maximum)	I	Direction
5.	Adoption de l'ordre du jour	A	
6.	Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021	A	
7.	Election de la présidente du CÉ – mandat d'un an Élection de la vice-présidente du CÉ – mandat d'un an	A A	
8.	Étude des dossiers :  <b>8.1 Dossiers de prise de décision</b>  8.1.1 Règles de régie interne 8.1.2 Calendrier des rencontres - Proposition 8.1.3 Déclaration d'intérêt et divulgation de renseignements personnels 8.1.4 Activités éducatives 8.1.5 Budget du fond 8 et répartition des sommes  <b>8.2 Dossiers de consultation</b>  8.2.1 Campagne de financement pour 2021-2022  <b>8.3 Dossiers d'information</b>  8.3.1 Budget de l'école 8.3.2 Info-Covid	  A A A A A  C  I I	
9.	Suivi régulier  9.1 <u>Service de garde</u>  9.2 <u>Comité de parents</u>  9.3 <u>Information du personnel enseignant et de soutien</u>	  I I I	
10.	Varia	I	
11.	Date de la prochaine rencontre : selon le calendrier	I	
12.	Levée de la séance	A	

I = Information

C= consultation

A = approbation

Geneviève Pigeon  
Présidente

Solange Pratte  
Directrice